

Séance du 17 juillet 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Bensoussan.

-oOo-

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Médiathèque – Valorisation des fonds documentaire basques - Programme Bilketa – Contrat Territoire Lecture et demandes de subventions

Depuis 2010, la Médiathèque de Bayonne est pilote du projet de « Valorisation et mise en réseau des fonds documentaires basques » inscrit dans le Contrat territorial Pays basque 2007-2013 (Contrat de plan Etat/Région). Le département des Pyrénées-Atlantiques, la Région Aquitaine, la DRAC Aquitaine et la Bibliothèque nationale de France sont les partenaires institutionnels de ce programme qui fédère l'ensemble des bibliothèques et centres documentaires spécialisés du Pays basque. Son objectif est le traitement documentaire et numérique des fonds, et la création d'un outil informatique qui doit présenter et valoriser la documentation concernant le Pays basque et/ou en langue basque (ressources bibliographiques et documents numériques), assurer le fonctionnement documentaire du réseau, la diffusion numérique et la valorisation avec une attention particulière à l'éducation artistique et culturelle.

Le portail numérique Bilketa permettant la consultation de nombreux catalogues de fonds basques sera prochainement mis en ligne, et un corpus sur les Pastorales a été numérisé, constituant la première exposition virtuelle de Bilketa.

Soucieuse d'assurer la pérennité des actions engagées autour des fonds basques, et la garantie du service aux publics offert par le portail Bilketa, la ville de Bayonne souhaite établir un cadre conventionnel et financier réunissant les institutions impliquées.

Pour cela, la Médiathèque de Bayonne a constitué le socle de base du nouveau service par un travail approfondi de traitement documentaire des fonds basques, des initiatives de numérisation concertées avec la BnF, et la réalisation d'un outil essentiel, un portail avec un moteur de recherche dédié. Elle souhaite confirmer cet engagement dans un programme pluriannuel de trois ans portant sur :

- le traitement documentaire et la numérisation thématique de fonds en concertation avec la BnF (manuscrits, imprimés, presse, iconographie,...)
- les évolutions du système informatique pour le moteur de recherche, les outils collaboratifs, la maintenance et l'hébergement
- des ressources humaines dédiées et spécialisées pour assurer le fonctionnement et le déploiement du système à l'échelle du Pays basque, en interrelation avec la BnF et les moteurs de recherche nationaux et internationaux (Europeana).

La consolidation de cet outil informatique, le programme pluriannuel de numérisation et l'évolution des ressources humaines sont des engagements forts de constitution et de pérennisation d'un service nouveau. Ils seront en tant que tels présentés au soutien de l'État au titre de la modernisation de la médiathèque municipale (DGD).

Concernant les programmes de valorisation et d'éducation artistique, la Médiathèque de Bayonne souhaite entrer dans le programme du Ministère de la Culture et de la Communication – Service du livre et de la lecture, intitulé « Contrat territoire lecture » (CTL) proposé aux collectivités territoriales. Ce dispositif a été mis en place en 2010 dans le cadre des « 14 propositions pour le développement de la lecture ».

Il apparaît comme un dispositif pertinent pour répondre au besoin de pérennisation des réalisations, correspond bien aux orientations du programme et à sa surface territoriale sur le Pays basque (300 000 habitants), et permet de confirmer la solidarité des collectivités et institutions établie lors du volet territorial du CPER 2007-2013 (département des Pyrénées-Atlantiques et DRAC Aquitaine aux côtés de la Ville de Bayonne maître d'ouvrage du programme Bilketa).

De nouveaux partenaires institutionnels sont sollicités pour y participer : le Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque, représentant les communes du Pays basque et par là-même leurs bibliothèques et institutions documentaires, ainsi que l'Institut culturel basque, et l'Office public de la langue basque.

Le contrat-territoire-lecture assigne une dimension plus ambitieuse au programme initial : en sus du service documentaire consistant à traiter et numériser les fonds, et la diffusion via le web, il prévoit, sur la base des contenus et des thèmes à valoriser, de déployer une médiation vers tous les publics, et particulièrement les publics scolaires par l'intermédiaire des enseignants, dans une logique d'éducation artistique et culturelle, et de découverte du patrimoine écrit et graphique, à l'échelle du Pays basque tout entier.

Cette médiation s'appuiera sur des corpus numérisés de plus en plus importants issus de campagnes de numérisation conséquentes poursuivies chaque année, et de la captation de fonds basques numérisés par des établissements tiers, rendue possible par le recours au protocole d'échange OAI (« open archives initiative »).

Il réaffirme également l'objectif d'une diffusion entièrement bilingue.

L'ensemble des actions de Bilketa est adossé à un réseau de bibliothèques et centres de documentation liés à la Ville de Bayonne par convention, qui s'attache à alimenter et animer collectivement le portail, et qui souhaite engager une véritable coopération professionnelle en mettant en commun des fonctions et des référentiels de catalogage des fonds basques, et organiser de façon concertée information et formation professionnelles. Le réseau animé par la ville de Bayonne est reconnu par la BnF comme pôle de compétence, et les fonds seront valorisés à l'échelle nationale et internationale (Gallica). Le dispositif Bilketa comporte des perspectives d'élargissement du périmètre de signalement et de valorisation des fonds basques au niveau national et international.

Ainsi, la Ville de Bayonne sollicite l'aide des collectivités ou institutions concernées par le programme Bilketa, à savoir le Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque (qui représente les communes du Pays basque), l'État au travers de la DRAC Aquitaine et au titre du Contrat Territoire Lecture et de la Dotation générale de décentralisation, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, l'Office public de la langue basque.

Par ailleurs, l'appui de la réserve parlementaire de Mme Espagnac (Ministère de l'Intérieur au titre des travaux divers d'intérêt local) serait envisageable.

Il est à noter que d'autres établissements ou collectivités prendront part, par leur contribution technique ou financière directe, à la réalisation d'actions entrant dans le programme Bilketa : par exemple, les établissements ou bibliothèques liées par convention, la Bibliothèque nationale de France par le biais de la convention pôle associé, l'Institut Culturel Basque.

Il est ainsi demandé au conseil municipal :

- de valider la candidature de la Ville de Bayonne, pour le programme Bilketa, auprès du MCC/DRAC Aquitaine, au Contrat Territoire Lecture (période 2014-2016),
- d'approuver les termes du Contrat Territoire Lecture ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat avec l'ensemble des partenaires,
- de solliciter auprès de la DRAC Aquitaine, sur l'enveloppe Contrat Territoire Lecture et sur la base des dépenses de valorisation et médiation prévues au budget prévisionnel 2014-2016 ci-joint, une subvention de fonctionnement correspondant au plan de financement ci-joint,
- de solliciter une instruction favorable du MCC/DRAC Aquitaine pour une subvention au titre de la dotation globale de décentralisation (DGD concours particulier pour les bibliothèques) pour les dépenses relatives à l'effort de numérisation et traitements afférents, aux développements informatiques et hébergement des applications nécessaires, aux ressources humaines spécifiques dédiées, les subventions correspondant au plan de financement ci-joint,
- de solliciter auprès du Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque, du Conseil général des Pyrénées Atlantiques, de l'Office public de la langue basque et de la réserve parlementaire de Mme Espagnac (Ministère de l'Intérieur), les subventions correspondant au plan de financement prévisionnel ci-joint.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.